

FICHE DE POSTE

CONSEILLER.RE DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL.E

Année scolaire 2024/2025

DISPOSITIF	<p>Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT), le conseiller de prévention départemental coordonne le travail des assistants de prévention de circonscription (APC) et conseille l'inspecteur d'académie en matière de sécurité au travail.</p> <p>Dans le champ des compétences de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT), il exerce ses activités au sein du réseau "Santé et Sécurité au Travail" avec l'inspecteur Santé Sécurité au Travail, le médecin du travail, le conseiller de prévention académique et l'ensemble des acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents.</p>
POSTES	<p>Poste à temps complet.</p>
CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	<p>La mission de conseiller de prévention départemental s'inscrit dans le cadre du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Il rend compte, assiste et conseille l'inspecteur d'académie dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail dans les structures de l'Éducation nationale du département du Doubs</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>Nommé à titre définitif. L'enseignant affecté sur ce poste dispose d'une lettre de mission.</p>
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Enseignant expérimenté ayant développé des connaissances dans le domaine de la prévention, de la santé, et de la sécurité au travail. À défaut, le candidat devra témoigner d'une sensibilité ou d'une appétence particulière pour les domaines référés à l'ensemble des missions de ce poste.</p>
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le réseau des assistants de prévention des 1^{er} et 2nd degrés; - Prévenir les risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par l'inspecteur d'académie - Concourir à l'élaboration de la politique de prévention (plan et programme annuel de prévention départemental) - Contribuer à la mise en place des règles de santé et de sécurité, et à leur bonne application, par les personnels du département, y compris par le développement d'un plan de formation et d'accompagnement des équipes de terrain - Approfondir dans les services les connaissances des problèmes de sécurité et les techniques propres à les résoudre - Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers le document unique (DUERP) - Participer à l'analyse des causes d'accident du travail - Evaluer les besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité sur le département, en lien avec le conseiller de prévention académique et à partir des indicateurs mis en place (accident du travail, suivi des inspections, DUERP, etc.) - Animer des séquences de formation - Transmettre des connaissances et des savoir-faire en matière d'hygiène et de sécurité - Participer au fonctionnement de la FSSSCT départementale : assister le Secrétaire Général dans la préparation des séances de la FSSSCT

	<p>départementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre et à la tenue des registres de santé et de sécurité au travail, dans tous les services, et établissements scolaires - Préparer des supports d'accompagnements (livret démarche d'évaluation des risques, ...) à destination des chefs d'établissements et directeurs / directrices d'école.
<p>APTITUDES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une connaissance, si possible, approfondie du système éducatif et de l'organisation des structures de l'Éducation nationale et de l'organisation de la prévention dans les EPLE et les écoles - Disposer d'une connaissance, si possible, approfondie des règles d'hygiène et de sécurité - Travailler en équipe - Connaître les techniques d'animation de réunion - Connaître les acteurs RH et les procédures liées à la mise en place des formations - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale - Savoir rendre compte des actions entreprises à l'Inspecteur d'académie et au conseiller de prévention académique - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation - Maîtriser l'outil informatique - Adaptabilité dans les échanges et réactivité en cas de situations de crise ; - Disponibilité : déplacements sur l'ensemble du département pour des réunions et formations, en matière d'hygiène et de sécurité - Savoir anticiper, planifier et organiser son action - Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse affirmées <p>L'enseignant retenu bénéficiera d'une première formation d'adaptation à l'emploi avant sa prise de fonction sur les thématiques de la sécurité</p>
<p>EVALUATION</p>	<p>Le conseiller de prévention départemental sera évalué lors d'un entretien professionnel au terme de chaque année scolaire.</p>